



SCHEMA DE STRUCTURE

OPTIONS

CARTE N° 1

AFFECTATION DU SOL

SOUIS A ENQUETE PUBLIQUE

DU AU

PAR ORDONNANCE

LE BOURGMESTRE

LE SECRETAIRE

SCAU

VU ET ADOPTE DEFINITIVEMENT PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE

DU

PAR ORDONNANCE

LE BOURGMESTRE

LE SECRETAIRE

SCAU

AUTEUR DE PROJET



IDEA HENNIERE

53 RUE DE NAMY 7000 MONS

TEL 065 375711 FAX 065 375859

R.C. TUBERLISE MEUNIER ARCHITECTE URBANISTE

MAÎTRE PAR : L. RANDOUR

DESINE PAR : G. WAZIN

FOND DE PLAN : PCC

ETABLI LE : 05/2004

MODIFIE LE : 07/2009

IMPRIME LE : 09/2009

ECHELLE : 1/2000

LEGENDE

ZONES DESTINEES A L'URBANISATION

ZONES D'HABITAT

- ZONE D'HABITAT URBAIN A FORTE DENSITE
- ZONE D'HABITAT URBAIN A MOYENNE DENSITE
- ZONE D'HABITAT DE CENTRE DE VILLAGE
- ZONE D'HABITAT RURAL A MOYENNE DENSITE
- ZONE D'HABITAT RESIDENTIEL A FABLE DENSITE
- ZONE D'HABITAT RESIDENTIEL AVEC OUVERTURE PAYSAGERE

ZONES D'EQUIPEMENTS PUBLICS

- ZONE DE SERVICES PUBLICS ET D'EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES
- ZONE DE SERVICES PUBLICS ET D'EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES VERTE
- ZONE DE LOISIRS

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

- ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE COMMERCE ET DE SERVICES
- ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE ARTISANALE, DE RECHERCHE ET DE PETITE INDUSTRIE
- ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE INDUSTRIELLE

ZACC ET ZACCI

- ZONE D'AMENAGEMENT COMMUNAL CONCERTE
- ZONE D'AMENAGEMENT COMMUNAL CONCERTE A CARACTERE INDUSTRIELLE

ZONES NON DESTINEES A L'URBANISATION

- ZONE AGRICOLE
- ZONE FORESTIERE
- ZONE D'ESPACES VERTS
- ZONE DE PARC
- VOIES NAVIGABLES ET PLANS D'EAU

SURCHARGES

- 1** ZONE D'AMENAGEMENT COMMUNAL CONCERTE DE PRIORITE 1
- 2** ZONE D'AMENAGEMENT COMMUNAL CONCERTE DE PRIORITE 2
- 3** ZONE D'AMENAGEMENT COMMUNAL CONCERTE DE PRIORITE 3

- SITE CLASSE
 - PERIMETRE D'INTERET PAYSAGER
 - POINT DE VUE REMARQUABLE
 - ZONE D'ESPACE VERT TAMPON OU DE TRANSITION
 - ZONE NOYAU DE BIODIVERSITE
 - COULOR DE LIAISON ECOLOGIQUE
 - COULOR DE LIAISON ECOLOGIQUE ET SOCIAL
 - AXE DE DEVELOPPEMENT DE COMMERCE ET DE MOYENNES ENTREPRISES
 - ZONE URBAINE FAVORISANT LA MIXTE DE FONCTION
- PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS D'AFFECTATION DU PS

- EN ZONE D'HABITAT
- EN ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE MIXTE
- EN ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE INDUSTRIELLE

